

Assurance, Banque, Finance spécialité Métiers de l'immobilier

RNCP19349 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	313
Code(s) ROME	C1501, C1503, C1504
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Haute Alsace - Mulhouse

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels accèdent à des postes de responsabilité et d'encadrement dans les professions immobilières. Ils interviennent dans les domaines de la conception de programmes immobiliers, des transactions immobilières, de la gestion des immeubles, de la copropriété... Ils évaluent notamment les activités immobilières des personnes publiques et des collectivités territoriales.

En tant que responsables d'une agence immobilière, ils managent une équipe de techniciens et de commerciaux dans l'optique d'un développement de la clientèle.

En tant que responsables de la gestion d'un site immobilier, ils mettent en œuvre les moyens techniques et administratifs de conservation ou d'amélioration du patrimoine (plan de patrimoine, prévision de travaux...).

En tant que négociateurs immobiliers, ils recherchent et estiment des biens immobiliers à vendre ou à louer puis assurent la promotion commerciale de ces biens.

En tant que responsables en montage d'opérations immobilières, ils décident des programmes et des réalisations immobilières en fonction des opportunités et des besoins d'une clientèle potentielle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées relèvent des fonctions suivantes

- Gérer un site immobilier dans un objectif de rentabilité maximale de patrimoine
- Mettre en œuvre des moyens techniques et administratifs de gestion immobilière
- Réguler, coordonner, apporter un appui technique ou administratif à son équipe
- Exploiter et analyser des informations liées à l'un des services de l'agence (commercial, financier, paie)
- Assurer la promotion commerciale des biens
- Suivre administrativement et financièrement le dossier jusqu'à la conclusion de l'affaire
- Assurer les relations avec le personnel et négocier des partenaires extérieurs
- Utiliser la démarche mercatique pour promouvoir une entreprise du secteur immobilier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Immobilier

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel exerce le métier de responsable de copropriété, responsable de gestion, directeur ou directeur adjoint d'agence immobilière, négociateur immobilier, expert immobilier, responsable immobilier en milieu bancaire, responsable immobilier en personnel d'administrations publiques, collectivités locales et HLM, responsable ou responsable adjoint en montage d'opérations immobilières, administrateur de biens...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cette licence permet l'obtention de la carte professionnelle (cf : articles 11 et 16 du décret du 20 juillet 1972.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 605
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19349/>